



Occultation de la lumière par la construction d'un immeuble

Par **turchi_old**, le **23/11/2007** à **10:52**

il est déposé un permis de construire pour un immeuble qui se situera en face de chez moi. C'est un immeuble de 2 étages, ce qui aura pour conséquence de me priver totalement de soleil en façade et donc dans les pièces qui s'y trouvent. A savoir que cette façade est située plein sud.

Ai-je un recours ou non d'autant que le permis semble avoir été accordé et est déposé actuellement en mairie?